



Engagements et recommandations pour les milieux humides

Prairies humides, mégaphorbiaies

Contexte

D'une manière générale, les milieux humides sont des milieux de vie remarquable qui remplissent de nombreuses fonctions favorables à la biodiversité, à la gestion de l'eau et à l'homme. De nombreuses espèces en sont étroitement dépendantes (insectes, amphibiens,...). Ces milieux peuvent constitués par exemple des zones d'abri et de reproduction pour la loutre, des zones de nourrissage pour les chauves-souris ou encore des étapes migratoires pour certains oiseaux. De par les multiples rôles qu'elles remplissent et la grande biodiversité qu'elles abritent, les zones humides sont considérées parmi les milieux naturels les plus riches au monde.

Liste des habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire ciblés

Habitats concernés sur le site :

Mégaphorbiaies (6430)
Prairies humides à molinie (6410)

Espèces concernées sur le site :

Loutre (1355)/ Flûteau nageant (1831)
Grand rhinolophe (1304) Petit rhinolophe (1303)
Barbastelle d'Europe (1308)/ Murin de Bechstein (1323)
Cordulie à corps fin (1041)/ Agrion de mercure (1044)

Mesures réglementaires

- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
- Déchets
- Rejets eaux superficielles et souterraines
- Directive Nitrates
- Loi Paysage

Engagements de « bonnes pratiques »

Je m'engage à :

- | | | |
|---|-----------------------|--|
| 1 | <input type="radio"/> | <p>✘ Conserver le caractère humide de mes parcelles: pas de drainage, busage, mise en culture, ne pas semer, ne pas retourner, ne pas boiser.</p> <p><i>Points de contrôle : Absence de destruction totale ou partielle des parcelles, absence de boisement.</i></p> |
| 2 | <input type="radio"/> | <p>✘ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires (phytotoxiques, fongicides, insecticides) ni procéder à des fertilisations sur les zones humides.</p> <p><i>Points de contrôle : Absence de trace de traitement et de fertilisation, respect du cortège floristique de l'habitat.</i></p> |
| 3 | <input type="radio"/> | <p>✘ Ne pas affourager directement dans les prairies humides et ne pas favoriser le passage répété d'animaux.</p> <p><i>Points de contrôle : Absence de dispositif engendrant le passage répété des animaux, absence de traces de dépôts.</i></p> |
| 4 | <input type="radio"/> | <p>✘ Protéger les berges en empêchant l'abreuvement direct des animaux domestiques dans les cours d'eau.</p> <p><i>Points de contrôle : Absence de dégradation des berges par les animaux domestiques.</i></p> |
| 5 | <input type="radio"/> | <p>✘ Conserver les mares et trous d'eau existants.</p> <p><i>Points de contrôle : Présence des mares et trous d'eau identifiés lors de la signature.</i></p> |
| 6 | <input type="radio"/> | <p>✘ En cas de fauche: Effectuer un fauchage tardif et adapter la fauche pour préserver la faune : fauche centrifuge, en bande, barre de coupe haute (5 cm minimum).</p> <p><i>Points de contrôle : Respect de la période de fauche définie lors de la signature, respect de la hauteur de fauche.</i></p> |

Recommandations

- ☺ Préserver le caractère ouvert des habitats en éliminant si besoin les arbres de petites tailles.
- ☺ En cas de fauche, exporter la matière végétale dans la mesure du possible et privilégier les opérations en dehors des périodes de reproduction.
- ☺ En cas de pâturage, favoriser un pâturage extensif et privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés, en particulier, éviter d'utiliser les molécules de la famille des Avermectines. Adapter les dates et la nature des traitements aux dates de pâturage et aux risques sanitaires. En cas d'utilisation de l'Ivermectine, réaliser le traitement des animaux de préférence un mois avant la mise à l'herbe.

Fait à : _____, le _____

Signature :

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :